



Toulouse, le 2 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature des deux premiers Contrats de Professionnalisation « Conseiller en Séjour » de la Branche du Tourisme en Midi-Pyrénées, le 17 avril 2008 à l'Office du Tourisme de Castres

Le 17 avril 2008 est une date importante pour la Branche du Tourisme en Midi-Pyrénées et pour ses salariés. C'est en effet à cette date que seront signés les deux premiers et « nouveaux » Contrats de Professionnalisation « Conseillers en séjour », à l'Office du Tourisme de Castres.

Fruit de la collaboration de la Branche du Tourisme, de la FROTSI Midi-Pyrénées et d'AGEFOS PME Midi-Pyrénées, ce nouveau Contrat de Professionnalisation a été conçu « sur mesure » pour répondre aux besoins de qualification et de professionnalisation de la branche. Le rythme de la formation (qui respecte la saisonnalité) et son contenu (techniques de communication, connaissance du patrimoine et de l'offre touristique locale, langues etc.) sont en effet adaptés aux besoins des structures de tourisme et permettront à celles-ci de bénéficier de « Conseillers en Séjour » qualifiés et plus professionnels, apportant une qualité de service améliorée. Ce type de contrat présente également des avantages financiers pour les structures employeuses.

Ce nouveau Contrat de Professionnalisation « Conseiller en Séjour », lancé en 2008 à la demande des structures de tourisme de la région, intéresse fortement les instances nationales de la Branche et devrait être étendu à tout le territoire national.

Il est à noter également, que la formation et la qualification de « Conseiller en Séjour » sont aussi accessibles aux salariés des structures de tourisme dans le cadre du dispositif de la Période de Professionnalisation.

Pour tout renseignement relatif à ces dispositifs : Contrat de Professionnalisation et Période de Professionnalisation « Conseiller en Séjour », contactez Marie DEBENS (mdebens@agefos-pme.com)

Contact presse : klamare@agefos-pme.com